



Accusé de réception en préfecture
095-200049310-20190703-2019-64-AI
Date de télétransmission : 10/07/2019
Date de réception préfecture : 10/07/2019

Département du VAL D'OISE
Arrondissement de SARCELLES

COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 03 JUILLET 2019 (DEUXIÈME CONVOCATION)

DÉLIBÉRATION N° 2019-64

FINANCES

5 – Adoption de la décision modificative n° 1 du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées - Délégation de Service Public

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le jeudi 20 juin 2019, s'est réuni le mercredi 26 juin 2019 à la salle des fêtes de BONNEUIL-EN-FRANCE, 11 Chemin de la Voirie - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Guy MESSAGER, Président et Maire honoraire de la Commune de LOUVRES

Date de la convocation : le jeudi 20 juin 2019

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Guy MESSAGER - Président du Syndicat

33 présent(e)s avec droit de vote

Le Président constate que le quorum n'est pas atteint, il informe l'assemblée du report du comité syndical à la date du 03 juillet 2019, avec le même ordre du jour

L'an deux mille dix-neuf, le trois juillet à neuf heures,

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mercredi 26 juin 2019, s'est réuni à la salle des fêtes de BONNEUIL-EN-FRANCE, 11 Chemin de la Voirie - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Guy MESSAGER, Président et Maire honoraire de la Commune de LOUVRES

Date de la convocation : le mercredi 26 juin 2019

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Guy MESSAGER - Président du Syndicat

Vice-Président(e)s présent(e)s : Didier GUEVEL, Vice-Président - Christine PASSENAUD, Vice-Présidente - Maurice MAQUIN, Vice-Président - Gérard SAINTE BEUVE, Vice-Président - Anita MANDIGOU, Vice-Présidente - Gilles MENAT, Vice-Président - Jean-Luc HERKAT, Vice-Président - Marie-Claude CALAS, Vice-Présidente

Secrétaire de séance : Jean-Claude BARRUET - Délégué de la Commune de MAREIL-EN-FRANCE

24 présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CARPF :

Mathieu DOMAN (Commune d'ARNOUVILLE), Jean-Luc HERKAT (Commune de BONNEUIL-EN-FRANCE), Marie-Claude CALAS (Commune de BOUQUEVAL), Ingrid DE WAZIÈRES (Commune d'ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES), Jean-Michel DUBOIS (Commune de GONESSE), Anita MANDIGOU (Commune de GOUSSAINVILLE), Robert DESACHY (Commune de LE MESNIL-AUBRY), Didier GUEVEL et Marcel HINIEU (Commune de LE PLESSIS-GASSOT), Gérard SAINTE BEUVE (Commune de LE THILLAY), Guy MESSAGER et Alain CLAUDE (Commune de LOUVRES), David DUPUTEL et Marie-Hélène DAUPTAIN (Commune de SAINT-WITZ), Christine PASSENAUD (Commune de VILLERON), Maurice MAQUIN (Commune de VILLIERS-LE-BEL)

C3PF :

Gilles MENAT (Commune de BAILLET-EN-FRANCE), Jean-Claude BARRUET et Stéphane BECQUET (Commune de MAREIL-EN-FRANCE)

CAPV :

Claude ROUYER (Commune d'ATTAINVILLE), Jean-Robert POLLET (Commune d'ÉZANVILLE), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Commune de MOISSELLES), Roger GAGNE (Commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÉT)

Formant la majorité des membres en exercice.

3 Absent(e)s et représenté(e)s

CARPF :

Bruno REGAERT (Commune de VAUD'HERLAND) a donné pouvoir à Gérard SAINTE BEUVE (Commune de LE THILLAY)

Léon ÉDART (Commune de VILLIERS-LE-BEL) a donné pouvoir à Maurice MAQUIN (Commune de VILLIERS-LE-BEL)

CAPV :

Jean-Yves THIN (Commune de PISCOP) a donné pouvoir à Guy MESSAGER (Commune de LOUVRES)

FINANCES

5 – Adoption de la décision modificative n° 1 du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées - Délégation de Service Public

EXPOSÉ DES MOTIFS

La décision modificative du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées en DSP intervient pour réajuster au mieux la réalité budgétaire du SIAH et faire face à certaines dépenses à venir. Elle permet également de procéder à la réaffectation des crédits sur des postes qui étaient insuffisamment fournis dans le budget au regard de l'exécution budgétaire.

Le tableau ci-après retrace les modifications budgétaires proposées qui correspondent à la reprise des résultats par le SIAH des budgets annexes des communes qui ont transféré leurs réseaux :

Exploitation								
Chap	Libellé chap	Art.	Libellé article	Opé. (pour info)	Prévu à l'article	Dépenses	Recettes	Observations
77	Recettes exceptionnelles	778	Autres recettes exceptionnelles		0		+ 45 899,26 €	Reprise résultat expl d'ARNOUVILLE
77	Recettes exceptionnelles	778	Autres recettes exceptionnelles		0		+ 20 928,72 €	Reprise résultat expl de LE MESNIL AUBRY
77	Recettes exceptionnelles	778	Autres recettes exceptionnelles		0		+ 16 758,69 €	Reprise résultat expl de PUISEUX EN FRANCE
023	Virement à la section d'investissement					+ 83 586,67 €		Equilibre de la section
Total section d'exploitation						+ 83 586,67 €	+ 83 586,67 €	

Investissement									
Chap.	Libellé chapitre	Article	Libellé de l'article	Opé (pour info)	Prévu à l'article	Dépenses	Recettes	Observations	
021	Virement de la section d'exploitation					€		+ 83 586,67 €	Même montant qu'en section exploitation
10	Dotation Réserves	1068	Autres réserves		0,00 €		+ 10 423,02 €	Reprise résultat inv de LE MESNIL AUBRY	
10	Dotation Réserves	1068	Autres réserves		0,00 €		+ 31 944,54 €	Reprise résultat inv de PUISEUX EN FRANCE	
10	Dotation Réserves	1068	Autres réserves		0,00 €	+ 130 465,52 €		Reprise résultat inv d'ARNOUVILLE	
16	Emprunt	1641	Emprunt				+ 4 511,29 €	Équilibre section investissement	
Total section d'investissement						+ 130 465,52 €	+ 130 465,52 €		
Total général DM n° 1						+ 214 052,19 €	+ 214 052,19 €		

FINANCES

5 – Adoption de la décision modificative n° 1 du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées - Délégation de Service Public

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport d'Anita MANDIGOU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nomenclature comptable M. 49,

Vu la délibération du 27 mars 2019 portant approbation du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées en Délégation de Service Public de l'année 2019,


Considérant la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

1- Approuve la décision modificative n° 1 portant sur le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées – Délégation de Service Public, équilibrée comme ci-dessus :

2- Et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à cette décision modificative n° 1 :

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 03 juillet 2019

Guy MESSAGER

Président du Syndicat,
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le :

Affichée le : 10 JUIL. 2019

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.